



**MAIRIE de MÉRAL**

5 rue de Bretagne  
53230 MÉRAL  
Téléphone : 02.43.98.83.07  
[mairie.meral@orange.fr](mailto:mairie.meral@orange.fr)

**ARRÊTÉ n° 2025-19**

Objet :

**PERMISSION DE VOIRIE**

**Montage d'un échafaudage fixe au  
10 Rue Maréchal Leclerc  
Du 17 mars au 4 avril 2025**

Le Maire,

Vu le code de la voirie routière et notamment ses articles L113-2, L115-1 à L116-8, L131-1 à L131-7, L141-10 et L141-11,

Vu le code de la route et notamment ses articles L411-1 à L411-7, R411-8 et 411-21-1 et R411-25,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2213-1 à L2213-6, L2215-4 et L2215-5,

Vu la demande en date du 13 mars 2025 par laquelle le pétitionnaire Nicolas PAILLARD, représentant la SAS PAILLARD DECO demande une permission de voirie afin de réaliser la réfection de la façade extérieure du cabinet médical situé 10 rue Maréchal Leclerc à Méral, Du 17 mars au 4 avril 2025.

Considérant que la sécurité publique, pendant les travaux de réfection de la façade extérieure, rue Maréchal Leclerc nécessite une permission de voirie,

**ARRÊTE**

**Article 1 :** Du 17 mars au 4 avril 2025, le pétitionnaire est autorisé à exécuter les travaux qui font l'objet de sa demande à charge pour lui de se conformer aux dispositions réglementaires.

**Article 2 :** Pendant les travaux, l'intervenant doit prendre toutes les mesures relatives à l'exploitation du domaine public routier et à la sécurité de la circulation. La sécurisation du chantier sera assurée au moyen de panneaux de signalisation adaptés.

**Article 3 :** Le présent arrêté sera affiché en mairie.

**Article 4 :** Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :  
- Mr PAILLARD Nicolas représentant de la SAS PAILLARD DECO  
- M. le Commandant du Groupement de gendarmerie de La Mayenne  
- M. Le Directeur du Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours

Chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Méral, le 13 mars 2025

Le Maire,  
Richard CHAMARET

